

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 16 décembre 2019

PAC 2019 : versement des aides directes et de l'ICHN le 12 décembre 2019

Le versement des aides directes et du solde de l'ICHN de la campagne 2019 interviendra dès le 12 décembre sur les comptes des agriculteurs.

Au niveau métropolitain :

Les versements concernent les aides découplées (paiement de base, paiement redistributif, paiement vert et paiement en faveur des jeunes agriculteurs), les aides couplées animales (aide ovine et aide caprine) et l'ICHN. Le versement du 12 décembre représente un montant de 2 milliards d'euros.

302.000 agriculteurs, soit 98,6 % des bénéficiaires, reçoivent le solde de leurs paiements de base et redistributif.

290.000 agriculteurs, soit 95% des bénéficiaires, reçoivent celui du paiement vert.

33.000 jeunes agriculteurs vont bénéficier de 86 millions d'euros au titre du paiement en faveur des jeunes agriculteurs.

Concernant l'ICHN, le paiement du solde représente un montant de 228 millions d'euros, portant à plus de 1,07 milliard d'euros le montant payé au titre de la campagne 2019.

Avec les 5,2 milliards d'avances déjà payés depuis le 16 octobre, ce sont au total 7,2 milliards d'euros qui sont versés à ce jour au titre des aides directes et de l'ICHN pour la campagne 2019.

Pour Mayotte:

Ce sont plus de 2,7 millions d'euros qui au total auront été versés sur le compte de près de 1.550 agriculteurs mahorais qui ont effectué une déclaration lors de la campagne PAC 2019 au titre de l'aide à la production (une aide de base et majorations pour la vanille, l'ylang-ylang ou l'appartenance à une structure collective agréée) ou de l'ICHN.

Un prochain versement sera effectué le 18 décembre 2019, puis d'autres interviendront début 2020. Ils concerneront les dossiers au fur et à mesure de l'achèvement des contrôles administratifs et sur place.

Les aides directes en France en 2019 auront ainsi été versées selon un calendrier plus rapide que dans la plupart des pays de l'Union européenne.